



Le présent guide vise à vous aider à mieux comprendre les subtilités qui existent lorsque vient le temps d'investir en vue de votre retraite, des études de vos enfants ou de projets futurs tout en respectant vos valeurs sociales et environnementales.

*Le marché de l'investissement est conçu pour vous aider à conserver et à faire fructifier vos économies. Les conseils qui suivent vous permettront de faire en sorte que vos valeurs soient également prises au sérieux. Vous remarquerez que nous parlons souvent de conseillers et cela, parce que la plupart des nouveaux investisseurs s'adressent à un conseiller pour investir leur argent. Conformément à leurs licences, les conseillers doivent créer un équilibre entre votre tolérance aux risques et vos attentes en matière de rendement, et garder en tête la somme que vous souhaitez investir. Ils n'ont toutefois pas nécessairement été formés pour tenir compte de considérations éthiques. Il est donc crucial de choisir un conseiller qui connaît bien **l'investissement socialement responsable (ISR)** ou être prêt à éduquer le conseiller avec lequel vous faites déjà affaire.*

**Voyons maintenant ensemble un processus d'investissement typique.**

---

## Étape 1 : Trouver un bon conseiller financier

**>> Si vous investissez pour la toute première fois, mais que vous avez déjà trouvé un conseiller financier, passez directement à l'étape 2.**

Voici ce que vous pouvez faire pour trouver un conseiller :

- Jetez un coup d'œil à notre liste de conseillers qualifiés en tapant les mots **conseiller financier** dans la boîte de recherche d'ethiquette.

ou :

- Visitez votre institution financière et demandez à parler avec un conseiller. Il est à noter que les institutions financières n'offrent habituellement que leurs propres produits. La bonne nouvelle est que certaines grandes institutions (Desjardins, la Banque Royale, TD Bank et la Banque de Montréal) offrent maintenant au moins un fonds d'ISR. Si vous n'êtes pas satisfait des produits qu'offre votre institution et que vous habitez au Québec, vous pouvez ouvrir un compte avec la **Caisse d'économie solidaire Desjardins**, qui

se spécialise en ISR. Les caisses populaires sont conçues comme des coopératives plutôt que comme des entreprises privées, ce qui signifie qu'elles sont entièrement détenues par les gens qui utilisent leurs services et non par des actionnaires privés. Partout au Canada, les caisses populaires représentent certains des partisans les plus généreux du développement communautaire et offrent toutes des options d'ISR.

**Vous avez trouvé un conseiller? Passez à l'étape 2.**

---

## Étape 2 : Déterminer dans quelle mesure votre conseiller s'y connaît en matière d'ISR

Dites à votre conseiller que vous souhaitez intégrer vos valeurs dans vos placements et demandez-lui s'il est prêt à discuter de produits d'ISR avec vous.

**Si votre conseiller a confiance en ses connaissances en matière d'ISR et qu'il lui ferait plaisir de vous expliquer les différents produits offerts dans ce domaine, passez à l'étape 3.**

Le cas contraire, déterminez le scénario qui vous convient le mieux :

- Si votre conseiller ne possède pas suffisamment d'information, mais qu'il aimerait en connaître davantage sur le sujet, référez-le au site [www.socialinvestment.ca](http://www.socialinvestment.ca) et à une liste de fonds d'ISR;
- Si votre conseiller ne souhaite pas du tout discuter de produits d'ISR, retournez à l'étape 1;
- Si votre conseiller vous dit que l'ISR représente une menace à votre bien-être financier, il n'a clairement pas pris connaissance des recherches continues et des données de rendement qui prouvent le contraire. Suggérez-lui de visiter le site [www.socialinvestment.ca](http://www.socialinvestment.ca) pour en apprendre davantage sur le sujet. S'il n'est toujours pas intéressé, retournez à l'étape 1.

**Si votre conseiller a désormais confiance en ses connaissances en matière d'ISR et qu'il lui ferait plaisir de vous expliquer les différents produits offerts dans ce domaine, passez à l'étape 3.**

---

## Étape 3 : Créer votre profil d'investisseur

Une première rencontre typique avec un conseiller implique la création d'un profil d'investisseur. Vous devez être prêt à répondre à certaines questions concernant votre tolérance aux risques, votre connaissance du processus d'investissement et vos objectifs financiers. Tous les conseillers, qu'ils travaillent dans une institution financière ou non, vous poseront des questions sur votre profil d'investisseur. Peu importe celui-ci, il existe des options d'ISR pour vous. Vous serez mieux préparé pour répondre à ces questions si vous possédez déjà une compréhension de base en ce qui concerne les placements garantis, les fonds mutuels et les fonds de travailleurs. Tous ces produits impliquent des risques et un rendement différents. Voici donc un bref aperçu de chacun d'entre eux.

## FAIBLE RISQUE, RENDEMENT POSSIBLE MOINS ÉLEVÉ

Les placements garantis sont habituellement des dépôts dans des institutions financières. Les fonds sont garantis jusqu'à 100 000 \$ par type de compte et des intérêts sont obtenus en fonction des taux d'intérêt en vigueur. Le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux offrent des obligations d'épargne.

## RISQUE PLUS ÉLEVÉ, RENDEMENT POSSIBLE PLUS ÉLEVÉ

Les fonds mutuels sont des bassins de placements et peuvent offrir de la diversité même si vous n'avez pas une grosse somme à investir (p. ex. par l'entremise de fonds équilibrés). Les options dans le domaine des fonds mutuels peuvent être sûres, spéculatives ou risquées. Une gamme croissante de produits d'ISR qui couvrent toutes les classes d'actif habituelles est maintenant disponible. Pour obtenir une liste complète de ces fonds ainsi que des statistiques de rendement, cliquez sur lien suivant :

([www.socialinvestment.ca/documents/SRIMutualFundsSept302007.pdf](http://www.socialinvestment.ca/documents/SRIMutualFundsSept302007.pdf)).

## RISQUE PLUS ÉLEVÉ, CRÉDITS D'IMPÔT PLUS ÉLEVÉS

Les fonds des travailleurs, sont surtout établis par des syndicats et conçus dans le but d'investir directement dans de petites et moyennes entreprises canadiennes afin d'encourager le développement économique local. Un des principaux avantages de ces produits pour les résidents canadiens est qu'un placement de type REER dans un fonds de travailleurs permettra de profiter de crédits d'impôt provinciaux et fédéraux pouvant aller jusqu'à 35 % de la somme investie, selon la province. La somme initiale investie devra alors être considérablement moins élevée que dans un REER conventionnel pour le même résultat. Il existe cependant des limites quant à la période de conservation et la somme annuelle qui pourra faire l'objet de crédits.

---

## Étape 4 : Choisir vos produits financiers

Vous devez maintenant choisir des produits financiers qui correspondent à votre profil d'investisseur. Selon ce dernier, vous pourriez vous limiter à un type de produit ou en combiner plusieurs. Il est possible que votre conseiller et l'institution financière qu'il représente n'offrent que leurs propres produits. Apportez tout de même la liste qui suit avec vous lors de votre rencontre et demandez à votre conseiller si les options qui y sont décrites sont disponibles.

**Placements garantis :** Certaines caisses populaires, comme la **Caisse d'économie solidaire Desjardins**, offrent des options garanties d'ISR qui sont admissibles aux REER. Si vous possédez un compte ailleurs, demandez à votre institution financière où elle investit son argent. Si vous vous sentez plus à l'aise avec des titres émis ou garantis par le gouvernement, renseignez-vous sur les obligations d'épargne du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux.

**Fonds mutuels :** Pour être considéré comme un « fonds mutuel socialement responsable », un fonds doit utiliser des critères sociaux ou environnementaux dans le cadre de son processus de sélection des investissements. Les critères fixés doivent également être précisés dans le prospectus du fonds. Sur le site [ethiquette.ca](http://ethiquette.ca), nous avons jusqu'à maintenant évalué et

approuvé les fonds suivants : **Ethical Funds**, **Fond Meritas**, **Fonds Desjardins Environnement** et **Fonds Desjardins Éthique Équilibré**. Si votre conseiller vous propose un autre fonds, vous pouvez vérifier comment les différentes entreprises de fonds mutuels canadiennes exercent leurs droits de vote en consultant le document suivant : <http://www.socialinvestment.ca/documents/ProxyVoting.pdf>

**Fonds des travailleurs** : Les résidents du Québec peuvent choisir parmi deux fonds de travailleurs : **Fonds de Solidarité** FTQ et **Fondation** CSN. Tous deux sont responsables dans la mesure où ils encouragent le développement économique local tout en respectant les droits des travailleurs. Fondation cherche également à favoriser la durabilité parmi les entreprises qui font partie de son portefeuille (visitez le site : [www.reervert.com](http://www.reervert.com)). Il existe également d'autres fonds de travailleurs ailleurs au Canada. Avant d'investir votre argent, assurez-vous de vérifier que le fonds qui vous intéresse est membre de la Alliance of Labour Funds. Cela devrait garantir un engagement envers l'établissement d'objectifs sociaux et économiques en matière de placements, y compris la réalisation de vérifications sociales pour évaluer les entités émettrices potentielles.

---

## Enfin, quelque chose qu'il faut garder en tête au moment de choisir un investissement éthique

L'investissement éthique ne signifie pas investir dans des entreprises qui possèdent des dossiers sociaux et environnementaux exemplaires.

Ne vous attendez pas à ce que les fonds d'ISR ne soient composés que d'éoliennes et de coopératives d'alimentation biologique. La vérité est que la plupart des placements qui offrent un rendement financier sont faits dans de grandes entreprises cotées en bourse. Les sociétés qui sont assez importantes pour nécessiter un investissement public et produire des intérêts sur vos placements affichent souvent un dossier imparfait à un niveau social ou environnemental donné de leurs activités.

L'investissement éthique vise à encourager les entreprises qui ont adopté des mesures positives ou, au contraire, à éviter de donner de l'argent à celles qui n'ont pas respecté les normes en matière de conscience sociale. Il existe toutefois des fonds qui limitent encore plus étroitement vos placements en n'investissant que dans certains secteurs, comme les énergies renouvelables. D'une façon ou de l'autre, soyez prêt à voir des noms très connus dans votre portefeuille.

Rappelez-vous aussi que lorsque vous investissez dans une entreprise, vous achetez le droit d'exprimer votre opinion en ce qui concerne son comportement, soit comme personne, soit comme membre d'un fonds. N'hésitez donc pas à communiquer votre opinion à l'entreprise ou aux gestionnaires du fonds que vous avez choisi. Si vous possédez un portefeuille de titres particuliers (et non de fonds mutuels), vous pourriez songer à devenir membre du Regroupement pour la responsabilité sociale et l'équité ([www.rrse.org](http://www.rrse.org)), un groupe d'actionnaires actifs qui vous tiendra informé des différentes activités qui ont lieu au Québec en matière d'actionariat.